

2008/8933 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 7 500 € A L'ASSOCIATION FORMATION ET ACTION CITOYENNE - 38, QUAI ARLOING A LYON 9E (CABINET DU MAIRE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Formation et Actions Citoyennes », située 38 quai Arloing Lyon 9^e, a été fondée en 2003 par neuf structures lyonnaises et fédérations reconnues pour leurs expériences d'éducation populaire (notamment la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône - FOL -, l'Union départementale des MJC du Rhône, l'Union Nationale Peuple et Culture, le Centre de Recherche et de Formation à l'Animation et au Développement - CREFAD - l'Union régionale des SCOP Rhône-Alpes), toutes réunies par la conviction que l'éducation est un outil majeur du changement social vers plus de solidarité et de responsabilité.

L'Association « Formation et Actions Citoyennes » propose et organise depuis 2003 des cycles de formation sur des thèmes économiques tels que l'Union économique et monétaire, l'impact des modes de consommation sur les producteurs du Nord et du Sud pour que les Lyonnais puissent mieux comprendre les évolutions de la société et se forger une opinion critique.

En 2007, l'activité de l'Association a porté notamment sur différents cycles :

- Internet : un bien commun - les Mutuelles – le Mouvement coopératif – l'histoire du mouvement ouvrier – le logement accessible.

Les équipes pédagogiques de la FAC sont constituées d'hommes et de femmes issus des structures fondatrices qui animent les modules de formation dans une démarche constructive de débats et d'échanges d'expériences.

L'année dernière, l'Association a initié des activités de formation continue auprès des réseaux associatifs et syndicaux. Elle a conduit un programme recherche-action avec les habitants, les élus et des techniciens des villes et de l'éducation populaire (participation et fractures sociales).

En janvier 2008, un cycle de formation a débuté sur la souffrance au travail destiné aux syndicalistes.

Afin d'aider l'Association « Formation et Actions Citoyennes » dans la poursuite de ses actions, je vous propose de lui allouer une subvention de 7.500 € pour ses activités 2007/2008 organisées selon l'année scolaire de septembre à septembre. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Finances ;

DELIBERE

1- Une subvention de 7.500 € est allouée à l'Association « Formation et Actions Citoyennes » pour la poursuite de ses actions pédagogiques et de formation.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008, programme Relatpub, ligne de crédit 1451, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. DESCHAMPS